

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 23/03/2023
Date d'affichage : 23/03/2023
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 28 mars, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur ROUSSEAU Pierre,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Madame Anne Mary LAFOSSE, Madame MORIN Laurence donne pouvoir à Madame Hélène GIBEAU, Monsieur SCHACHER Christophe donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN, Monsieur TURPIN Laurent

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit HUBERT,

Objet : Devis démolition du préfabriqué de Billy

Délibération 12/2023

Le devis concernant la démolition du préfabriqué de l'école à Billy avait été établi en 2020 pour un montant HT de 18 823.23€ et a été revalorisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le devis de l'entreprise Leclerc Démolition d'un montant de 19 960€ HT concernant la démolition du préfabriqué de l'école de Billy.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 31 mars 2023

Le Maire

P. MARTIN



Le secrétaire

B. HUBERT

Accusé de réception en préfecture
014-200064939-20230411-202023_00395-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023